

## **Covid-19 : Chômage partiel prolongé jusqu'en décembre pour le secteur du tourisme**

Publié le 30 juillet 2020

Le Gouvernement a annoncé ce matin la prolongation du dispositif de chômage partiel dans ses modalités les plus favorables pour les entreprises du secteur du tourisme jusqu'en décembre prochain.

Pour mémoire, depuis le 1er juin 2020, les règles de prise en charge par l'Etat de l'indemnisation d'activité partielle versée par l'employeur au salarié ont été revues à la baisse, sauf pour certains secteurs les plus touchés par la crise, et notamment le secteur du tourisme. Le Gouvernement avait annoncé en mai dernier que les professionnels de la filière pourraient continuer à bénéficier de ces modalités plus favorables jusqu'en septembre.

Toutefois, le Gouvernement n'exclut pas de revoir ces modalités plus favorables en septembre « *selon l'état du secteur* ».

Cette avancée répond à une demande largement soutenue par le MEDEF et ses adhérents, notamment au travers du groupe de travail Destination France.

La mesure, qui devrait faire l'objet d'un décret à venir, vient compléter le plan de soutien au secteur touristique présenté le 14 mai et représentant un engagement global de 18 milliards d'euros.

Nous nous réjouissons de cette annonce, indispensable pour soutenir les entreprises de la filière touristique, sévèrement touchées par la crise, et resterons vigilants quant à sa mise en œuvre concrète.